 <p>Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION</p>	République française 2024/... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Décision 2024/73 portant approbation de la convention de partenariat et de mise à disposition de locaux (médiathèque la Durance) avec France Travail

Le Président de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5211-10 ;*
- *Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L. 2125-1 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 et par la délibération n°2024/124 en date du 26 septembre 2024, accordant au Président délégation pour toute décision en matière de mise à disposition de locaux, terrains ou autres éléments du patrimoine que la collectivité agisse en tant que preneur ou bailleur ;*
- *Vu le projet convention de mise à disposition de la médiathèque la Durance.*

Dans le cadre de ses compétences, LMV et France Travail s’engage dans un travail partenarial dénommé Fortindustrie. Ainsi une salle de la médiathèque la Durance de Cavailon avec 10 postes informatiques est mise à disposition à titre gratuit de France Travail les 19/11, 29/11 et 6/12.

Décide,

Article 1 :

La convention de partenariat et de mise à disposition de locaux ci-jointe est approuvée.

Article 2 :

Madame la directrice générale des services de la communauté d’agglomération et Monsieur le responsable du service de gestion comptable d’Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision ;

Article 3 :

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le préfet de Vaucluse.



République française 2024/...
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire

Fait à Cavaillon, le 06/11/2024

Le Président,

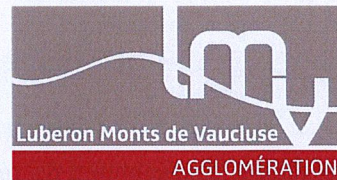
Gérard DAUDET



Réceptionné le : 27/11/2024

Pour le Président
empêché

Patrick SINTÈS
Vice-Président



Convention de partenariat

ENTRE

Agence France Travail - Cavaillon,
représenté par son directeur, Mr Rémy Pelegrin,
601 avenue de la Libération
84300 CAVAILLON

ET

Réseau des Médiathèques Luberon Monts de Vaucluse Agglomération
représenté par son Président Monsieur Gérard Daudet, et dont le siège social est situé :
315, Avenue Saint Baldou – 84300 Cavaillon

ci-après le partenaire

Il est convenu et réciproquement accepté ce qui suit :

Préambule

L'Agence France Travail - Cavaillon et le réseau des Médiathèques Luberon Monts de Vaucluse ont en commun la volonté de contribuer à la formation des citoyens éclairés de demain et participer au développement de l'esprit critique du jeune public par l'éducation aux médias et à l'information.

L'Agence France Travail - Cavaillon propose donc au réseau des Médiathèques Luberon Monts de Vaucluse de participer au dispositif « FORTINDUSTRIE », afin de faire découvrir les métiers de l'industrie par un jeu en réseau.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer le cadre général du partenariat entre l'Agence France Travail - Cavaillon et le réseau des Médiathèques Luberon Monts de Vaucluse, et de définir les termes et les conditions dans lesquels les deux parties vont coopérer pour la mise en œuvre du dispositif « FORTINDUSTRIE ».

Article 2. Engagement de l'Agence France Travail - Cavaillon

L'Agence France Travail - Cavaillon s'engage à prendre en charge l'organisation logistique et l'encadrement des ateliers « FortIndustrie ».

Article 3. Engagement du réseau des Médiathèques Luberon Monts de Vaucluse

Le réseau des Médiathèques Luberon Monts de Vaucluse s'engage à accueillir, à la médiathèque la Durance de Cavaillon située 60, rue Véran Rousset - 84300 Cavaillon - les participants dans le cadre du projet « FORTINDUSTRIE » et les temps prévus par le calendrier du projet.

Elle s'engage à recevoir les participants et à mettre à disposition la salle numérique avec 10 postes informatiques et l'accès internet lors de la manifestation « FORTINDUSTRIE » aux dates suivantes : **mardi 19 novembre, vendredi 29 novembre et vendredi 6 décembre 2024.**

Article 4. Assurance

Les deux parties déclarent être couvertes au titre de leur responsabilité civile et de leur responsabilité professionnelle.

Article 5. Durée de la convention

La présente convention prend effet pour l'année 2024-2025, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de un mois.

Article 6. Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

Fait à Cavaillon, le 15/11/2024

En deux exemplaires

Pour
le réseau des Médiathèques
Luberon Monts de Vaucluse

Pour
L'Agence France Travail - Cavaillon

— *Le Président,*
Gérard DAUDET



Réceptionné le : 27/11/2024

Pour le Président
empêché

Patrick SINTÈS
Vice-Président